

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISSANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire son
annoncés dans le journal.

INSERCTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'étranger les frais de poste en sus

Monaco, le 17 Octobre 1882

NOUVELLES LOCALES

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg et Leurs Altesses le duc Wilhelm et le Prince Karl, ses fils, ont quitté vendredi dernier le château de Marchais pour retourner à Stuttgart.

Ce matin a été célébrée à 10 heures, à la Cathédrale, la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des Tribunaux. Le cortège officiel des Autorités avait à sa tête S. Exc. M. le Gouverneur Général.

Après la messe a eu lieu, dans la grande salle du Tribunal Supérieur, l'audience solennelle de rentrée. L'assistance était nombreuse et distinguée. S. G. M^{gr} l'Evêque honorait de sa présence cette imposante cérémonie.

M. l'avocat général Turrel a prononcé le discours d'usage. Il a retracé avec autant de tact que d'éloquence la vie si bien remplie de M. le Président Alauzet. Celui-ci se croyait arrivé au terme de sa carrière lorsque le Prince, qui sait si bien distinguer les hommes de mérite, l'appela à rendre de nouveaux services dans la Principauté. Le Tribunal Supérieur et le barreau conserveront pieusement le souvenir de son aménité et de son savoir. Le Conseil d'Etat ne saurait oublier les lumières qu'il répandait sur la discussion des questions les plus ardues et les plus délicates. L'honorable magistrat a brièvement analysé les ouvrages du savant juriconsulte, dont l'autorité lui survit, notamment le *Traité général des Assurances*, le *Commentaire du Code de Commerce*, l'*Essai sur les peines et le Système pénitentiaire*, couronné par l'Institut; puis, passant en revue les vides produits au sein de la magistrature Monégasque, il ne pouvait manquer de signaler les regrets que lui ont causés la mort de M. le Chevalier de Castellet et le départ de M. Goybet, qui ont occupé successivement le siège du Ministère public avant le titulaire actuel.

Après s'être associé en termes émus aux sentiments exprimés par M. l'Avocat général, M. le Vice-Président Lafon a déclaré ouverte l'année judiciaire 1882-1883, qu'il était impossible de mieux inaugurer.

Le mariage de M^{lle} Renée de Boyer de Sainte-Suzanne, fille cadette de S. Exc. M. le Gouverneur Général, avec M. Henry de Guyon de Geis de Pampelonne, officier de l'armée française, appartenant à une ancienne et noble famille du Dauphiné, a été

célébré à Fontaines-lès-Chalon (Saône-et-Loire), le 5 de ce mois.

Les témoins des mariés étaient MM. le Baron de Bry, ancien Préfet, commandeur de la Légion d'honneur; Henri Beaune, ancien Procureur général, membre de la Légion d'honneur, etc.; le Baron de Pampelonne, lieutenant de vaisseau; le Baron du Bail, le Comte de Raoussset-Boulbon et le Baron Vincent d'Indy.

Le mariage religieux a été célébré par M. l'abbé Levaivre, curé de Fontaines, assisté de MM. le chanoine Ramin, le chanoine Swach et l'abbé Roger, curé de Bonnencontre. L'orgue était tenu par M. d'Indy.

M^{gr} l'Evêque d'Hermopolis avait envoyé sa bénédiction aux jeunes époux qui, à l'issue de la cérémonie, ont adressé leur hommages et leurs remerciements à S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco et à S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, dont ils avaient reçu de riches et précieuses marques de bienveillance.

Le sieur Martin Trussy, entrepreneur des travaux de canalisation de la Compagnie des Eaux de Nice, a trouvé, sur le boulevard Charles III, une médaille de bronze, qu'il a offerte au Musée. C'est, à ce qu'il semble, une monnaie du Bas-Empire d'Orient, portant d'un côté deux bustes drapés et couronnés, vus de face, la couronne surmontée d'une croix; dans le champ, en haut, une croisette entre les mots de la légende: MIXAIL. TES.. Revers: M surmonté d'une croix; une sorte de mitre épiscopale à l'exergue.

C'est probablement une monnaie de l'empereur Michel Paléologue, qui monta, en 1260, sur le trône de Constantinople.

Les pluies diluviennes de la semaine dernière ont causé peu de dégâts dans la Principauté. On n'a signalé qu'une légère détérioration au pont de Saint-Roman, occasionnée par l'amas de grosses pierres entraînées par le torrent, et l'écroulement d'une partie du parapet qui borde la route à quelques mètres en aval.

Grâce à la vigilance de la police et à l'envoi immédiat d'une équipe d'ouvriers, le pont était, en moins de trois heures, déblayé, consolidé et rendu à la circulation.

Un accident, qui aurait pu être plus grave, s'est produit samedi sur le territoire de la Turbie, au chemin du vallon de la Noix, qui longe le mur des jardins créés par M^{me} Blanc. La montagne borde,

à gauche, ce chemin très fréquenté qui dessert nombre d'habitations éparpillées sur la partie haute du vallon.

Vers 5 heures et demie, un énorme bloc de rocher s'est détaché du flanc de la montagne, presque à pic en cet endroit, et s'est brisé avec un fracas épouvantable sur l'un des murs du jardin dont il a entraîné environ quatre mètres dans sa chute. Il y avait à peine quelques minutes que des voisins étaient passés; les gardes de la propriété Blanc ont débarrassé quelque peu le chemin. On craint de nouveaux éboulements, aussi les habitants de ce quartier ont-ils l'intention de pétitionner près de M. le maire de la Turbie pour que la montagne, sur la partie qui longe le chemin de la Noix, soit purgée de toutes ses parties peu solides.

Il y va de la sécurité publique.

Le nouveau service d'hiver sur le réseau de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée commencera le lundi 30 octobre courant; nous publierons prochainement l'horaire de ce service. Pour le moment nous nous bornerons à faire connaître à nos lecteurs que 10 trains venant de Nice (un rapide et deux express) et autant venant de Menton, desserviront chaque jour Monaco et Monte Carlo. Du 15 décembre au 15 avril, en outre, trois trains spéciaux seront formés dans chaque sens, comme l'année dernière, entre Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton.

Ainsi que nous l'avons dit, il y a peu de changements dans les heures d'arrivée à Monaco, mais une modification importante mérite d'être signalée; l'année dernière, le train 480, qui partait de Monaco à 8 heures 50 du matin, allait jusqu'à Marseille; cette année, ce train, qui part à 9 heures 24, s'arrête à Cannes. La correspondance avec Marseille se fera par le train 478, partant de Monaco à 7 heures 33 du matin.

Voici, d'ailleurs, l'énumération des heures de départ de Monaco et de Monte Carlo dans les deux directions :

Ligne de Vintimille à Marseille

Matin	
Ven. de Vintimille: Monte Carlo,	7 h. 23. Monaco, 7 h. 33
	arr. à Marseille à 4 h. 18 soir
Venant de Menton:	— 9 h. 15. Monaco, 9 h. 24
	s'arr. à Cannes à 11 h. 11 mat.
Ven. de Vintimille:	— 10 h. 43. Monaco, 10 h. 51
	s'arr. à Cannes à 1 h. 51 soir
—	rap. 11 h. 39. Monaco, 11 h. 49
	arr. à Marseille à 5 h. 45 soir
Soir	
—	— 1 h. 28. Monaco, 1 h. 38
	arr. à Marseille à 9 h. 22 soir
—	— 4 h. 10. Monaco, 4 h. 19
	s'arr. aux Arcs à 9 h. 9 soir
Venant de Menton:	— 8 h. 25. Monaco, 8 h. 32
	s'arr. à Nice à 9 h. 7 soir
—	— 8 h. 50. Monaco, 8 h. 57
	s'arr. à Cannes à 10 h. 36 soir
—	— expr. 10 h. 19. Monaco, 10 h. 27
	s'arr. à Cannes à 11 h. 43 soir
Venant de Vintimille:	— 11 h. 13. Monaco, 11 h. 22
—	— arr. à Marseille à 8 h. mat.

Ligne de Marseille à Vintimille

Matin			
Venant de Nice:	Monaco,	7 h. 39. Monte Carlo,	7 h. 48
		s'arrête à Menton à	8 h. 5
— de Marseille:	—	9 h. 10. Monte Carlo,	9 h. 18
		arr. à Vintimille à	10 h.
— de Cannes:	—	exp. 11 h. 10. Monte Carlo,	11 h. 22
		s'arr. à Menton à	11 h. 37
Soir			
— de Toulon:	—	1 h. 20. Monte Carlo,	1 h. 29
		à Vintimille à	2 h. 11
— de Cannes:	—	2 h. 39. Monte Carlo,	2 h. 49
		à Vintimille à	4 h. 49
— de Marseille:	—	3 h. 53. Monte Carlo,	4 h. 06
		s'arr. à Menton	4 h. 49
—	—	exp. 4 h. 49. Monte Carlo,	4 h. 58
		à Vintimille à	5 h. 34
—	—	rap. 5 h. 16. Monte Carlo,	5 h. 25
		à Vintimille à	5 h. 56
—	—	7 h. 7. Monte Carlo,	7 h. 16
		à Vintimille à	7 h. 59
—	—	10 h. 29. Monte Carlo,	10 h. 37
		à Vintimille à	11 h. 25

Les arrivées des trains de Paris auront lieu à Marseille, le matin, à 4 h. 23, 5 h. 28, 3 h. 53, 9 h. 49, 10 h. 43; soir, 3 h. 49, 10 h. 26.

Les départs de Marseille, pour Paris, sont fixés: le matin, à 7 h., 8 h. 20, 10 h. 45, 11 h.; le soir, à 2 h. 10, 4 h. 47, 6 h. 25, 9 h. 47, 11 h. 19.

OMNIBUS ET BREAKS

DE MONTE CARLO A NICE ET VICE VERSA
Service du 15 Octobre 1882

Départs de Nice pour Monte Carlo

- 1° Omnibus, 9 heures du matin.
- 2° Break, 10 heures et demie du matin.
- 3° Omnibus, 1 heure du soir.
- 4° Break, 3 heures du soir.

Départs de Monte Carlo pour Nice

- 1° Omnibus, 8 heures et demie du matin.
- 2° Break, 10 heures du matin.
- 3° Omnibus, 1 heure et demie du soir.
- 4° Break, 3 heures du soir.

NOTA. — Les colis, quelle qu'en soit la nature, devront être consignés aux bureaux de départ.

PRIX DES PLACES : { Omnibus : 1 franc 25 c.
Break : 2 francs.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — La pluie qui est tombée pendant presque toute la journée de jeudi en véritable trombe a causé à Nice des dégâts relativement importants.

En effet, en plusieurs endroits, le Paillon qui avait considérablement grossi a pénétré dans les égouts qui, par une originalité dont le mérite appartient aux architectes officiels de Nice, ont tous été construits en contrebas du lit du Paillon, ce qui fait qu'en cas de crue ce ne sont plus les égouts de la ville qui se déversent dans le lit du torrent, mais le torrent lui-même qui se précipite par toutes les bouches d'égout, crève les conduites et inonde les maisons.

Dans la rue Gubernatis, la maison qui fait l'angle de cette rue avec la rue Pastorelli a eu ses caves inondées. Il en a été de même parmi d'autres maisons situées rue Penchienatti, rue d'Angleterre, rue Alberti, et rue Halévy, où les locaux de l'imprimerie Moderne ont été complètement envahis par l'eau.

Plusieurs détachements de soldats du 111^e de ligne se sont transportés en différents endroits pour aider aux victimes de ces inondations en chambre.

Au Château s'est produit un éboulement qui a écrasé la baraque du chef cantonnier. A la vieille route de Villefranche, plusieurs murs se sont écroulés, heureusement sans occasionner d'accidents de personne.

Du côté du quartier Bon-Voyage, le Paillon a débordé de son lit et envahi les propriétés riveraines où il a entraîné une quantité de pierres et de graviers.

(Gazette de Nice)

— M. Nadal, procureur de la République à Nice, est nommé procureur à Bordeaux.

— M. Sanabère, avocat général à Pau, est nommé procureur à Nice.

Ventimiglia. — A la suite d'un éboulement survenu sur la ligne du chemin de fer entre Bordighera et Ventimiglia, le service des trains entre les deux stations est suspendu. On effectue néanmoins le transbordement des voyageurs et de leurs bagages n'excédant pas le poids de 50 kilogrammes.

San Remo. — La Compagnie des chemins de fer de la Haute-Italie vient, dit l'Indicateur, de donner satisfaction aux vœux de toute la province de Port-Maurice.

Le train du soir qui vient de France et qui s'arrêtait à San Remo, poursuit jusqu'à Oneille; celui du matin, pour la France, qui partait de San Remo, part à présent à 6 heures d'Oneille.

Gênes. — Deux individus qui mettaient en circulation de faux billets de banque, ont été arrêtés à la gare au moment où ils prenaient un billet pour Voghera.

On a trouvé sur eux un millier de billets de 1 franc parfaitement imités.

Ils se sont qualifiés de Francesco Righi, de Milan, et Paolo Arcenti, de Rome. Mais on croit que ces noms sont faux.

LETTRES PARISIENNES

Il y a un passage si incessant à Paris d'Altesse, voire de Majestés, qu'une femme d'esprit prétendait, cette semaine, qu'on devrait édifier dans la grand'ville un hôtel à l'usage spécial de ces augustes voyageurs, quelque chose comme l'Almanach Gotha appliqué à l'hôtellerie.

Chaque souveraineté aurait son appartement spécial orné à son écusson et aménagé de telle sorte que toutes les habitudes, le confortable du pays à laquelle elle appartiendrait s'y trouveraient réunis. Toutes les nations ont un caractère de bien-être particulier. Le bon-vivre n'est pas compris de la même façon sur tous les points du globe. Pourquoi obliger à Paris les voyageurs des latitudes les plus opposées aux mêmes conditions d'existence: le khédive au même logement que le prince de Galles?

Cet hôtel serait digne de la réputation hospitalière de la France. Il multiplierait encore les séjours souverains à Paris, au grand avantage du commerce et du luxe de la capitale. Que de majestés qui ne se mettent point en route par crainte de la vie d'hôtel, péle-mêle avec la foule bigarrée des deux mondes, ou bien, par appréhension de l'hospitalité officielle qui leur sera offerte, n'hésiteraient pas à prendre le chemin de fer, ayant leur domicile attiré à Paris et s'y trouvant logés entre « frères et cousins. » C'est tout un avenir nouveau préconisé là pour les déplacements souverains en France. De fait, les princes entretiennent bien un représentant à Paris, pourquoi n'y posséderaient-ils pas leur appartement meublé?

Quoi qu'il en soit, cette semaine, Paris a hébergé le prince de Galles et ses deux fils, les princes Albert, Victor et Georges, qui vont faire à Lausanne un séjour scolaire; le duc et la duchesse d'Edimbourg, le duc revenant d'Allemagne et ayant passé deux jours à la Robertsau, dans l'élégant domaine du comte Edmond de Pourtalès; la duchesse de retour de Suisse, l'archiduchesse Elisabeth, mère de la reine d'Espagne, allant à Madrid pour assister aux couches de sa fille; le prince Léopold de Bavière, le prince de Saxe-Altembourg, que sais-je encore? Un véritable défilé d'augustes notabilités.

Deux enterrements militaires à sensation ont marqué aussi la semaine, celui du brave lieutenant-colonel Froidevaux, tué à la tête de ses pompiers pendant l'incendie de Charonne, et celui de l'amiral Pothuau une des figures les plus dignes, les plus sympathiques et les plus vaillantes de la marine française de notre temps.

La maladie du prince de la Moskowa a eu l'issue fatale qu'on ne redoutait que trop. Le prince était né le 20 mars 1812 et était le quatrième fils du maréchal Ney.

Ancien élève de l'école de Saint-Cyr, il servit dans la cavalerie et était chef d'escadron, lorsqu'en décembre 1848 le prince Louis Napoléon, alors président de la République, l'appela à faire partie de sa maison militaire comme officier d'ordonnance. Chargé peu de temps après d'une mission particulière à Rome auprès de la commission pontificale, c'est à lui, on s'en souvient, que le président adressa cette lettre fameuse, dans laquelle étaient stipulées les conditions de la restauration du pouvoir de Pie IX, et qui souleva de vives discussions au sein de l'Assemblée constituante.

Après la proclamation de l'empire, Edgar Ney devint aide de camp et premier veneur de l'empereur.

Nommé général de brigade en 1856, et général de division en 1863, il avait été admis à la retraite en 1871.

A la mort de son frère aîné, en 1857, l'empereur le substitua aux nom et titre de prince de la Moskowa. Il avait épousé, en 1869, la comtesse Clotilde de la Bedoyère, née de la Rochelambert, dont il ne laisse pas d'enfant.

Je parlais tout à l'heure des hôtes royaux de Paris: j'ai oublié parmi eux une princesse, fille d'empereur, s'il vous plaît, qui a cependant sa notoriété bien spéciale et dont on s'occupe assez en ce moment, la princesse Célia, fille de feu l'empereur Soulouque. Vous savez que s'étant déclaré empereur d'Haïti en 1849, Soulouque créa, parmi tout ce que le pays offrait de plus beau noir, quatre cents nobles, dont quatre princes, cinquante-neufs ducs et douze marquis; le reste, comtes, barons, chevaliers. Il créa aussi deux ordres pour les hommes, l'un, militaire: Saint-Faustin; l'autre, civil: la Légion-d'honneur. Les femmes eurent également leurs décorations: Sainte-Madeleine et Sainte-Anne, dont les filles de l'empereur furent grandes-maitresses.

Soulouque ne savait pas écrire: il signait son nom, et c'était tout. Il ne lisait que dans l'imprimé. En 1852, pour les fêtes de son sacre, il fit demander à Dusautoy de lui confectionner quatre-vingts uniformes. Bien que la commande s'élevât à environ trois cent mille francs, le célèbre tailleur refusa de s'en charger. Il craignait, étant fournisseur de l'empereur Napoléon et d'autres souverains de l'Europe, de ridiculiser sa maison en habillant la cour moricaude de Faustin I^{er}. Ce fut un tailleur de Londres qui eut l'entreprise. Plusieurs de nos officiers de marine furent décorés par Soulouque, mais la chancellerie ne reconnut pas ces décorations, qui sont aujourd'hui passées à l'état de curiosité.

Si la race nègre a cessé de compter un empereur à Haïti, elle compte à Paris des représentants qui y font très fastueuse et très brillante figure. Les boulevards qui avoisinent l'Arc-de-Triomphe ont plusieurs beaux hôtels occupés par des familles au teint bronzé mais à la poche exceptionnellement dorée. On mène là-dedans l'existence la plus opulente, on s'habille à outrance, on donne des diners magnifiques et l'on chante les airs à la mode avec délices. M^{me} de Delva qui vient d'épouser M. Paul Deléage, le journaliste distingué, l'historien de visu de la guerre du Zulu-land, appartient à ce milieu très vivant, très cordial et qui prouve que la race brune est loin d'être aussi inférieure qu'on a pu longtemps le croire.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS

L'Organisation du métier en France

(Suite. — Voir le n° 1262)

Sous peine d'encourir la rigueur des règlements, les patrons étaient tenus de remplir tous les engagements pris par eux dans le contrat d'apprentissage, et quelques statuts, ceux entre autres des batteurs d'archal — profession qui consistait à battre le cuivre jaune pour le réduire en feuilles minces, comme les lamineurs de nos jours — déclaraient que nul ne devait « prendre apprentis se il n'est si saiges et si riches que il le puist apprendre et gouverner. »

Les prud'hommes et les maîtres du métier avaient ordinairement le soin de s'assurer de la moralité et de la capacité du patron qui employait des apprentis.

Les points principaux de l'engagement concernaient le logement, la nourriture et le vêtement : le maître les devait à l'apprenti pendant toute la durée de son service, et cela en dehors des soins relatifs à son éducation professionnelle et d'une constante surveillance.

Cependant, en cas de mariage de l'apprenti avant le terme de son contrat, et si celui-ci désirait vivre à part, le patron lui devait allouer un salaire fixe qui, dans quelques professions, s'élevait à quatre deniers par jour.

Le règlement des drapiers était notamment d'une sévérité hors ligne :

« Se li aprentiz s'en va d'autour son mestre par la défaute de son mestre, li ou si ami doivent venir au mestre des toisseranz et li doivent mostrer, et li mestre des toisseranz doit mander li mestre de l'apprentiz devant soi, et lui blâmer, et lui dire qu'il tiengne l'apprentiz honorablement come filz de preudome, de vestir et de chancier, de boivre et de menger et de toutes autres choses, dedans quinzainne, et s'il ne fait, on querra à l'apprentiz j autre mestre. »

Le maître, néanmoins, pouvait avoir chez lui comme apprentis ses enfants quel qu'en fût le chiffre, pourvu qu'ils fussent issus de mariage légitime et que leur mère fût du métier. Dans quelques professions, comme les boucliers de fer, le corps de métier se chargeait de faire apprendre gratuitement le métier aux fils de maîtres pauvres ou orphelins.

Après l'apprentissage, on devenait ouvrier ou valet. L'apprenti subissait un examen devant les jurés de son corps et justifiait de ses capacités en exécutant un travail de sa profession. Si l'épreuve était jugée satisfaisante, il était reçu *compagnon*, mais il ne pouvait ouvrir boutique ni travailler pour son compte avant d'avoir pratiqué un certain temps son métier chez les patrons de la corporation. Les *compagnons* profitaient de cet intervalle imposé pour parcourir la France, étudiant et travaillant dans les villes industrielles, puis revenaient à leur point de départ pour se perfectionner chez leurs anciens maîtres et franchir la dernière étape qui les séparait de la maîtrise.

Par suite de l'organisation que nous venons de décrire, l'ouvrier ne connaissait pas le chômage. Le nombre des maîtres étant restreint, relativement au besoins de la consommation il était assuré en tous temps et en tous lieux, de trouver un travail rémunérateur et constant. (1)

Un patron ne pouvait embaucher un ouvrier ou valet avant de s'assurer qu'il était libre de tout engagement avec son dernier maître. Le valet devait produire des répondants ou des certificats de capacité ; on s'enquérât minutieusement de sa conduite, de sa moralité. Un certificat de mauvaise vie le tenait à tout jamais éloigné du métier, et comme dans l'association, chaque membre était obligé de faire la police, il en résultait pour tous un devoir de dénoncer aux prud'hommes ceux qui avaient forfait à l'honneur et d'en demander l'expulsion du sein de la corporation.

Dans quelques métiers, on exigeait du valet certaines qualités professionnelles. Les *oublers* (pâtisseries) défendaient, par exemple, d'engager un ouvrier qui n'aurait pas su fabriquer en un jour, au minimum, un millier de petits gâteaux nommés *nielles*.

L'embauchage se faisait au moyen-âge, ainsi que de nos jours encore pour plusieurs professions, sur

(1) Les membres d'une corporation trouvaient protection les uns auprès les autres, secours pour les vieillards, les veuves, les orphelins ; chacune avait un saint pour patron, ses fêtes, son trésor. Les chefs, les syndics ou jurés, qui faisaient la police du corps, prévenaient les fraudes et veillaient à l'observation des règlements et assuraient aux membres de la corporation le monopole de leur industrie, de sorte que, pour chaque profession, le chiffre des maîtres était fixé par la corporation elle-même. Il résultait de là qu'il n'y avait point de concurrence, puisqu'il n'y avait pas de liberté et que les prix étaient maintenus à un taux élevé. Mais cette discipline si sévère était nécessaire à l'industrie naissante. Plus tard les corporations furent une gêne ; au treizième siècle, elles donnèrent aux artisans la sécurité du travail. La bourgeoisie est sortie de là.

V. Duruy (*Histoire de France*).

une place déterminée ou dans un carrefour désigné comme lieu habituel de rendez-vous. Tous les matins, les ouvriers devaient se réunir « à la place jurée ». Entre autres conditions de l'embauchage, il fallait que le valet justifiait d'un nombre suffisant de vêtements pour se tenir sans cesse dans une tenue décente. Ce dernier point avait une telle importance que les statuts du métier fixaient eux-mêmes le nombre de robes affecté à chaque ouvrier, nombre qui variait selon la profession entre trois et cinq robes.

Les patrons, à moins d'exceptions très rares, ne pouvaient nourrir ni loger chez eux.

Un édit de 1290 défend aux fourbisseurs d'avoir plus d'un ouvrier domicilié dans leur maison. Celui qui faisait les *œuvres du roi* était seul autorisé à en garder deux.

Les ouvriers ne devaient point travailler chez les particuliers.

On lit dans le livre des métiers d'Etienne Boileau :

Nulle mestresse ne ouvrière de cest métier (tissus de soie) puisqu'elle aura fet son terme ne se pueent ne se doivent alouer à personc nulle quele que ele soit, se ele n'est mestresse du mestier, mes elles pueent bien prendre œuvre à ouvrier de qu'elle voudra et de qui il li plera... Se ce n'est à très-noble prince auquel il soit du tout par especial, pour raison de la decevance qui y a esté faite, et puet estre faite de cy en avant. »

La durée du travail et celle du repos étaient fixées par les règlements :

« Li mestres et li valez, ont leur vesprée pour eux reposer ; c'est à savoir en quaresme quant complie est sonée, et en charnage au second crieur du soir, et doivent aler les valez chacun au mois en août, se ils vuelent. »

Enfin l'ouvrier ne pouvait être congédié sans que les motifs de son renvoi eussent été soumis à un tribunal spécial composé de quatre maîtres gardes du métier et de deux valets. Si ces devoirs étaient rigides, il jouissait aussi de garanties contre lesquelles les maîtres ne pouvaient rien.

L'organisation des corps de métiers a son origine dans les derniers temps de l'empire romain ; à cette époque, les ouvriers de même profession s'associaient entre eux. Les Germains apportèrent, de leur côté, l'usage des *ghildes*, dont tous les membres se promettaient appui et célébraient leur union placée sous le patronage d'un dieu ou d'un héros, par des festins. De là, le nom donné aux membres de la gilde, de *frères du banquet*.

Ces deux institutions se mêlant formèrent les corporations du moyen âge qui, malgré les défenses de Charlemagne et les prohibitions du synode de Rouen, en 1189, se multiplièrent sur tout le territoire.

Quelque bizarres qu'elles puissent nous paraître, ces dispositions dont nous venons d'examiner l'ensemble, dénotaient une grande sagesse.

Leur sévérité fut utile au développement de l'industrie nationale en gardant intacts ses privilèges. Nous voyons surtout la vigilante sollicitude que déployaient les législateurs d'alors afin d'exclure le plus possible

les étrangers des corps de métier et d'assurer à leurs propres membres un avenir honorable en même temps que des moyens d'existence.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, le jeudi dix-neuf octobre prochain, à deux heures de relevée, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR

- 1° Modification du cahier des charges ;
- 2° Modification des statuts ;
- 3° Règlement d'administration ;
- 4° Budget de l'exercice 1882-1883 ;
- 5° Affectation du reliquat du fonds d'amortissement ;
- 6° Rapport sur la marche des divers établissements de la Société ;
- 7° Acquisition, location ou aliénation d'immeubles.

Aux termes de l'article 29 des statuts, les titres doivent être déposés au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

AVIS

L'Administration du JOURNAL DE MONACO prie ses abonnés de vouloir bien joindre à toute réclamation ou demande de changement d'adresse, la dernière bande du journal.

AVIS

L'administration des Travaux Publics de la Principauté de Monaco demande un employé actif, connaissant la pratique des travaux de construction et écrivant d'une façon convenable. Se présenter, pour renseignements, au bureau des Travaux Publics.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 15 Octobre 1882

CANNES.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornero,	sable.
MENTON.	cutter, Vierge-des-Anges, fr., c. Cosso,	sur lest.
PORTO-TORRES.	b. Nome-di-Dio, ital., c. Ghio,	vin.
CANNES.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID.	b. Thérésine, fr., c. Bluat,	id.
ID.	b. Alexandre, fr., c. Mangiapan,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Toujours-le-Même, fr., c. Martin,	id.
ID.	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornero,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
MARSEILLE.	b. Jeune-André, fr., c. Jrume,	briques.
ID.	b. Heureux-Félix, fr., c. Noël,	id.

Départs du 9 au 15 Octobre 1882

NICE.	yacht à voiles, Silber-Fish, fr., c. Allègre, passagers.
ST-TROPEZ.	cutter, Vierge des Anges, fr., c. Cosso, fûts vides.
CANNES.	bateau Antoinette-Victoire, fr., c. Fornero, sur lest.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,
ID.	b. Thérésine, fr., c. Bluat,
ID.	b. Alexandre, fr., c. Mangiapan,
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,
ID.	b. Toujours-le-Même, fr., c. Martin,
ID.	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornero,
ID.	b. Volonté de Dieu, fr., c. Davin,

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Octobre.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPERATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir			
	9	766.6	766.2	765.9	765.8	765.8	18.2	22.6	21.6	20.4			
10	65.6	65.4	64.5	64.4	64.7	20.6	21.5	19.9	19.9	18.7		S E, calme	id.
11	63.3	62.1	61.3	60.9	60.4	19.3	20.2	18.6	17.9	17.9		calme	id.
12	57.2	53.7	53.4	53.2	53.3	17.1	17.5	18.2	17.9	17.5		id.	pluie.
13	53.2	52.9	53.1	53.8	54.9	17.1	20.0	19.1	16.0	14.4		S O assez fort	beau, qq. nuages
14	55.6	55.6	55.5	55.2	55.1	15.9	14.5	14.4	14.5	15.0		S O	pluie, couvert
15	54.9	54.8	54.6	55.3	55.6	15.9	18.5	17.4	14.1	14.0		S O	voilé, soir tr.-beau

DATES | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15

Températures extrêmes } Maxima } 22.7 | 21.5 | 20.4 | 18.3 | 20.1 | 15.9 | 18.6 }
 } Minima } 12.0 | 17.6 | 16.3 | 15.5 | 14.4 | 21.8 | 13.0 }

Pluie tombée : 97^{mm}5

LE MONITEUR DE LA MODE

Journal du Grand Monde, fondé en 1843
Recueil illustré
de Littérature, Modes, Travaux de Dames, Ameublement, etc.
PARAIT TOUS LES SAMEDIS ET PUBLIE CHAQUE ANNÉE :

52 livraisons illustrées de 12 pages, grand format, imprimées avec luxe;

52 gravures coloriées de toilettes de tous genres, dont : 2 superbes planches de saison, double format, coloriées, composées de sept à huit figures;

12 feuilles de patrons tracés de toilettes et de modèles de broderie;

2,000 dessins en noir, imprimés dans le texte, représentant tous les sujets de modes, de travaux de dames, d'ameublement, etc.

Le *Moniteur de la Mode*, le plus complet des journaux de-modes, le seul qui donne un texte de 12 pages, est le véritable guide de la famille, mettant la femme à même de réaliser journallement de sérieuses économies, en lui apprenant à confectionner ses vêtements, ceux de ses enfants, et à organiser elle-même l'installation, la décoration et l'ameublement de sa maison.

Le *Moniteur de la Mode* publie les créations les plus nouvelles, mais toujours pratiques et de bon goût, des patrons tracés et coupés, d'une utilité réelle. Sa rédaction est attrayante et morale; on trouve dans chaque numéro, en plus des illustrations de modes et de travaux de tous genres: un article mode illustré, des descriptions détaillées et exactes de tous les dessins, des articles mondains, d'art, de variétés, de connaissances utiles, des conseils de médecine et d'hygiène, des feuilletons d'écrivains en renom, tels que Ed. About, Alf. Assollant, J. Claretie, Em. Gonzalès, Henri Gréville, Ch. Deslys, Daudet, Coppée, etc.; une correspondance, dans laquelle réponse est faite à toutes les demandes de renseignements par une rédactrice d'une compétence éprouvée; une revue des magasins, des énigmes, problèmes amusants, etc., etc.

Prix d'abonnement à l'édition simple, sans gravures coloriées:

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE
Un an, 14 fr. — Six mois, 7 fr. 50 — Trois mois, 4 fr.
Prix d'abonnement à l'édition, avec gravures coloriées:

PARIS — PROVINCE — ALGÉRIE
Un an, 26 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.
Le numéro simple, 25 centimes; le numéro avec gravure coloriée, 50 centimes; avec gravure coloriée et patron, 75 cent.
Exceptionnellement, la gravure coloriée, double format, 7 figures, du premier numéro d'avril et d'octobre, est de 75 centimes.

En vente dans les gares, chez les libraires et marchands de journaux.

Administration chez A. GOUBAUD ET FILS, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aiglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes des commandes.

MAISON MODÈLE F. FARALDO

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa
MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP.: } 2 fr. le petit flacon
4 fr. le grand flacon

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES EAUX MINÉRALES

DES BAINS DE MER ET DES STATIONS HIVERNALES

Hydrothérapie, Maisons de Santé

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, PITTORESQUE, BIOGRAPHIQUE & ANECDOTIQUE

par EMILE BADOCHÉ

Officier d'Académie

Avec le Concours de Célébrités médicales pour la partie scientifique

Paraissant au commencement de chaque année

Bureau: 63, rue Condorcet. — PARIS

SUCCURSALE:

L'ÉTÉ, du 1^{er} Mai au 1^{er} Octobre, à ROUZAT-LES-BAINS
près Riom, par Combronde (Puy-de-Dôme).

A LOUER

aux Bas-moulins

UNE MAISON

EN TOTALITÉ

Composée de deux étages et appartement

Au rez-de-chaussée, boutique, cave.

PRIX par an: 2,400 fr.

S'adresser VILLA RAVEL, quartier des Bas-Moulins.

HOTEL DE LA PAIX

Rue Basse, Monaco.

MONTE CARLO

HOTEL DE LONDRES

TABLE D'HÔTE. — PENSION. Appartements, chambres, table d'hôte

AGENCE DE LOCATION

FÉLIX GINDRE

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés
Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

SUITE DE BAIL A LOUER GRAND APPARTEMENT NON MEUBLÉ

Deuxième Etage, Villa Marcel
RUE ANTOINETTE — CONDAMINE

VILLA RAVEL

MAISON MEUBLÉE

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES

Family house. English spoken

AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

Ouvert toute l'année

HOTEL DE RUSSIE — MONTE CARLO

MÊME MAISON

RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX

Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces

Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE
G. VOIRON.

A VENDRE OU A LOUER

MEUBLÉE

LA VILLA DES ENFANTS

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

F. PETER LE MONNIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1882

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féériques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds. — Hydrothérapie.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.